



Reinforcing confidence in the diamond and gold supply chain

Conseil pour les pratiques responsables en joaillerie

Introduction : de la mine au point de vente

Deuxième trimestre 2005

Ce document est une traduction du document d'origine en anglais.
La version anglaise constitue le document de référence.



Reinforcing confidence in the diamond and gold supply chain

Introduction

Mission du Conseil

Notre objectif est de promouvoir les pratiques responsables en matière éthique, sociale et environnementale tout au long de la filière joaillière or et diamant, de la mine au point de vente.

Le Conseil pour les pratiques responsables en joaillerie (Council for Responsible Jewellery Practices – CRJP) a été créé en mai 2005 à l'initiative de 14 membres fondateurs venant de différentes parties de la filière joaillière or et diamant, de la mine au point de vente.

Les membres adhérents du Conseil s'engagent à promouvoir les pratiques d'entreprise responsables au sein de leur filière, par le biais d'une démarche transparente, permettant de rendre compte des résultats à la société civile. Leur engagement vise à maintenir et développer la confiance des consommateurs dans les produits de joaillerie or et diamant, ainsi que celle de l'ensemble des parties prenantes de l'industrie joaillière.

Les adhérents du Conseil sont convaincus qu'une approche concertée et mondiale est le meilleur moyen pour faire face aux problématiques éthiques, sociales et environnementales de la filière joaillière, et pour soutenir une démarche de progrès continu au bénéfice de l'ensemble des parties prenantes concernées et de la confiance des consommateurs. Le Conseil aura pour vocation de rassembler les acteurs de l'industrie joaillière autour d'un travail commun sur les standards et pratiques à adopter, afin d'éviter des efforts multiples et redondants.

Contexte :

Dans les dernières années, le monde des entreprises a évolué, avec une prise de conscience croissante des problématiques de *corporate responsibility*, se traduisant par le fait de prendre sa part de responsabilité dans le fait de maintenir des standards de performance en matière éthique, sociale et environnementale – et d'être prêt à en rendre compte.

Cette prise de conscience de plus en plus forte s'est faite en lien avec des attentes croissantes de la part de la société civile, dans tous les secteurs d'activité.

Le Conseil reconnaît qu'il y a matière à une approche plus intégrée des pratiques d'entreprise responsables au sein de la filière joaillière or et diamant. C'est en effet le moyen par lequel l'industrie joaillière peut, de manière proactive, faire face aux problématiques affectant la confiance des consommateurs dans la filière – ou répondre à ces problématiques de manière coordonnée et cohérente lorsqu'elles émergent.

Le Conseil est convaincu qu'il est nécessaire d'adopter une approche ouverte et transparente, produisant des résultats tangibles.

Il est également convaincu qu'en travaillant la main dans la main avec la société civile et les pouvoirs publics, il sera capable de promouvoir les pratiques d'entreprise responsables au sein de la filière joaillière or et diamant, de la mine au point de vente.

Le Conseil pour les pratiques responsables en joaillerie

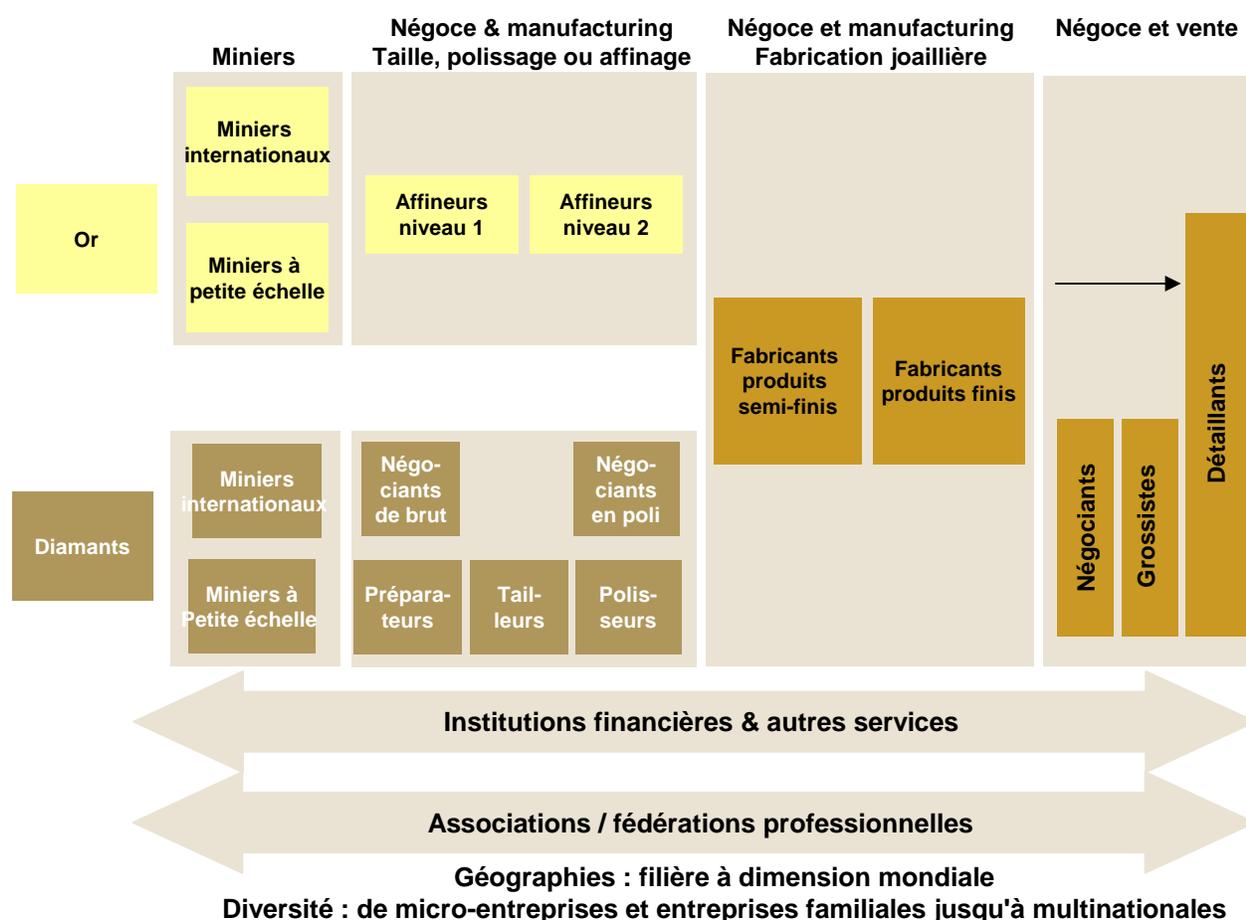
Le Conseil pour les pratiques responsables en joaillerie est une organisation sans but lucratif qui assurera la mise en oeuvre de la mission définie, et qui cherchera à renforcer la confiance dans la filière joaillière or et diamant en :

1. Développant, avec l'appui de parties prenantes externes, un "Cadre de pratiques responsables" qui définira les standards éthiques, sociaux et environnementaux auxquels devront s'engager tous les adhérents dans la conduite de leurs affaires
2. Rendant obligatoire l'application de ce "Cadre de pratiques responsables" pour tous ses adhérents, au travers d'un dispositif de mise en oeuvre qui inclura un travail d'auto-évaluation et un dispositif de vérification externe par une tierce partie.
3. Travaillant avec les acteurs de la filière pour les aider à faire face aux problématiques de responsabilité d'entreprise au fur et à mesure de leur émergence, et les guider dans l'utilisation du "Cadre de pratiques responsables" pour améliorer leurs pratiques.
4. Assurant la prise de conscience et la bonne compréhension des problématiques éthiques, sociales et environnementales de la filière joaillière, en associant l'ensemble des parties prenantes telles que les entreprises, les organisations professionnelles, les gouvernements, et les représentants de la société civile.
5. Se faisant l'avocat de pratiques responsables au sein de la filière joaillière et en montant des projets à financement public et privé pour faire face aux problèmes éthiques, sociaux et environnementaux rencontrés.
6. Travaillant avec l'industrie joaillière et ses parties prenantes afin d'améliorer au jour le jour la conformité des pratiques avec les standards et processus décrits ci-dessus, et d'assurer qu'ils sont à la fois pertinents par rapport aux enjeux et accessibles pour les adhérents, tout en tenant compte de leurs objectifs d'entreprise.
7. Encourageant les adhérents à faire adopter le "Cadre de pratiques responsables" par leurs partenaires (fournisseurs, sous-traitants,...)
8. S'ouvrant à de nouveaux membres, de toute partie de la filière joaillerie or et diamant, en leur offrant l'opportunité d'adhérer au Conseil.

De la mine au point de vente

L'initiative du Conseil est unique en ce qu'elle vise à couvrir les questions éthiques, sociales et environnementales dans toutes les étapes de la filière joaillière or et diamant, quelle que soit la taille de l'entreprise, et quel que soit son pays d'implantation.

Le schéma ci-dessous illustre l'importance du champ couvert par les activités du Conseil.
A noter : ce schéma ne vise pas à traduire l'ensemble de la complexité de la filière, ni les enchaînements des étapes d'approvisionnement à proprement parler.



Le progrès en marche : où en sommes-nous ?

Le Conseil n'en est qu'à ses débuts, et il reste un travail important à accomplir dans les années qui viennent pour atteindre les buts recherchés. Au vu de l'importance qu'accorde le Conseil à cette initiative, il a fixé un calendrier ambitieux pour développer les éléments à partir desquels réaliser sa mission.

Le Conseil a développé un projet de *Déclaration de principes* ("Principes"), qui fait état des standards fondamentaux en matière éthique, sociale et environnementale qu'il juge indispensable au maintien de la confiance des consommateurs.

Ces *Principes* forment la base du *Cadre de pratiques joaillères responsables*, un dispositif de mise en œuvre à travers lequel le Conseil assurera la promotion d'une démarche de progrès continue dans les pratiques au sein de la filière joaillière or et diamant.

Le Conseil engage une large consultation sur le projet de *Principes*. Cette phase de consultation est prévue jusqu'à fin 2005.

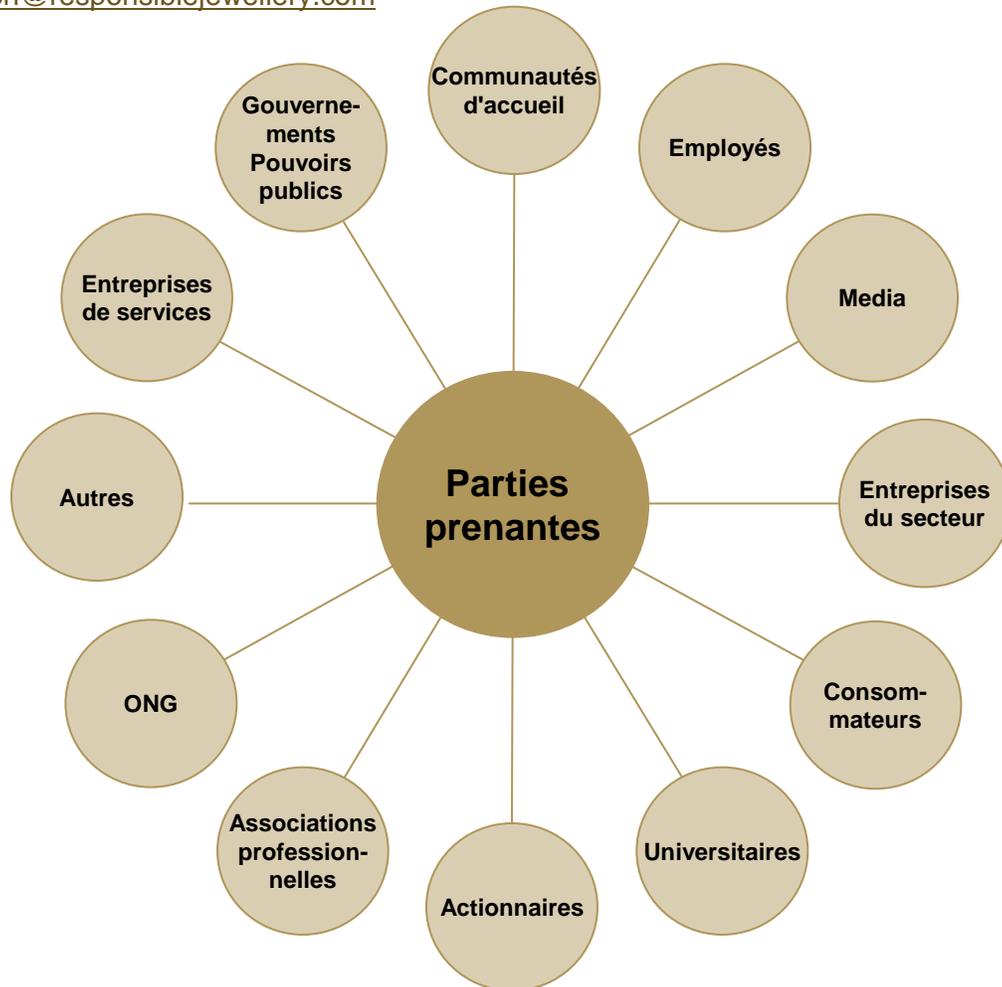
A ses débuts, le Conseil se focalisera sur la finalisation des projets de *Principes* et de *Dispositif de mise en œuvre*. Durant cette période, il s'attachera également à impliquer les autres acteurs de la filière, à promouvoir les avantages de l'adhésion au Conseil, et à élaborer un dispositif de mise en œuvre des Principes au sein de la filière au travers d'un programme coordonné de vérification externe. Le Conseil cherchera par ailleurs à explorer les moyens par lesquels il peut soutenir les démarches de progrès de la filière via la formation ainsi que par des opérations de partenariat pour aider les entreprises à développer leur capacité à répondre à des standards plus élevés.

Participez au processus de consultation

Les parties prenantes sont constituées de toutes les parties intéressées à la performance éthique, sociale et environnementales de l'industrie joaillière. Les parties prenantes incluent donc – sans s'y limiter – les entreprises de la filière, les pays et communautés d'accueil au sein desquels l'industrie joaillière opère, et les organisations non gouvernementales (ONG) impliquées dans les problématiques telles que les droits de l'homme et le respect de l'environnement.

A compter de l'été 2005, le Conseil enclenche un large processus de consultation auprès des parties prenantes intéressées aux problématiques éthiques, sociales et environnementales de la filière joaillière or et diamant.

Au travers de différentes phases de consultation, le Conseil cherchera à recueillir leur retour et leur contribution sur ses activités, ses lignes directrices (les Principes) et le futur projet de mise en oeuvre. Afin de participer au processus de consultation, veuillez écrire à consultation@responsiblejewellery.com



Principes directeurs du Conseil (PROJET pour consultation)

Ethique d'entreprise

- Nous nous engageons à conduire nos affaires de manière éthique, en vue d'assurer intégrité, transparence et conformité aux lois et règlements applicables.
- Nous ne commettrons pas d'actes de corruption.
- Nous ne tolérerons pas le blanchiment d'argent ou le financement du terrorisme.
- Nous nous conformerons au dispositif de certification du processus de Kimberley et au système volontaire de garanties instauré par le World Diamond Council.
- Nous communiquerons clairement et complètement les caractéristiques des produits que nous vendons.
- Nous ne discriminerons pas sur la base de la race, de l'origine ethnique, de la caste, de l'origine nationale, de la religion, du handicap, du sexe, de l'orientation sexuelle, de l'appartenance à un syndicat, de l'affiliation politique, du statut marital, de l'apparence physique ou de l'âge, afin que tous les individus se voient accorder des opportunités égales.
- Nous n'utiliserons sous aucune circonstance la punition corporelle. Nous interdirons le recours à tout traitement dégradant, harcèlement, abus, contrainte ou intimidation, quelle qu'en soit la forme, y compris verbale.
- Nous nous assurerons que, sur une base régulière, les heures de travail et la rémunération de tous les employés sont conformes avec la législation nationale en vigueur.

Performance sociale

- Nous croyons aux droits fondamentaux de l'homme et à la dignité de l'individu, tels que définis par la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies
- Nous ne tolérerons pas le recours au travail des enfants (selon les principes de l'Organisation internationale du travail – OIT)
- Nous ne permettrons le recours à aucune forme de travail forcé ou de restriction des mouvements des employés et de leurs dépendants.
- Nous nous engageons à respecter des standards élevés en matière de santé et sécurité dans nos opérations.
- Nous n'empêcherons pas les travailleurs de s'associer librement. Là où des lois restreignent ces libertés, nous soutiendrons des moyens parallèles d'expression et de dialogue.
- Nous prendrons des mesures raisonnables afin d'assurer l'intégrité physique et la sécurité du transport de nos produits.
- Nous soutiendrons, le cas échéant, le développement des communautés, en contribuant à l'amélioration de leurs conditions sociales et économiques, et maintiendrons un dialogue ouvert et constructif avec ces communautés.
- Nous reconnaitrons et respecterons les droits des peuples indigènes et la valeur de leur patrimoine traditionnel, culturel et social.

Performance environnementale

- Nous conduirons nos affaires de manière responsable au plan environnemental.
- Nous évaluerons et traiterons, le cas échéant, toute forme d'impact environnemental négatif résultant de la conduite de nos opérations.
- Nous chercherons, le cas échéant, à contribuer à la préservation de l'environnement naturel dans lequel nous opérons.

Dispositif de mise en oeuvre

Sur la base du projet de Principes, un dispositif de mise en oeuvre sera défini, avec l'appui de parties prenantes clés.

Une activité majeure de la fin 2005 et de 2006 sera l'élaboration d'un dispositif de vérification indépendant, permettant de garantir l'implémentation des Principes par les entreprises adhérentes.

Le Conseil soutient totalement la mise en oeuvre effective des Principes, en vue de produire des résultats tangibles au sein de la filière.

Les membres du Conseil devront mettre en oeuvre les Principes au sein de leur organisation, conduire une auto-évaluation de leur conformité à ces Principes, et se soumettre à un dispositif de vérification externe. Les membres seront également tenus de promouvoir l'adhésion au Conseil et l'application des Principes par leurs partenaires.

Les Principes et le dispositif de mise en oeuvre cadreront les standards cibles de la filière joaillière. Le Conseil définira un premier niveau de conformité requis, qui constituera la condition d'adhésion, tout en pilotant une démarche de progrès continue.

Les membres devront soumettre un rapport annuel d'avancement au Conseil, explicitant les efforts mise en oeuvre pour se conformer aux Principes.

L'adhésion des membres sera soumise à révision régulière, sur la base de progrès constatés sur des critères définis.

Participation aux activités du Conseil

Il y a diverses manières de participer aux activités du Conseil, qui sont listées ci-après.

Membre du Conseil (= adhérent)

- Toute entreprise activement impliquée dans la filière or – diamant – joaillerie est susceptible de devenir membre du Conseil.

Adhérent associé

- Toute organisation professionnelle activement impliquée dans la filière or – diamant – joaillerie est susceptible de devenir adhérent associé du Conseil.

Conseiller

- Toute partie prenante représentant la société civile ou des pouvoirs publics peut être candidat pour l'élection au Panel conseiller des parties prenantes, qui conseillera le Board du Conseil.

Ami du Conseil

- Toute partie prenante représentant l'industrie joaillière, la société civile ou des pouvoirs publics, et qui souhaite manifester son soutien au Conseil, aux Principes et objectifs poursuivis, sans devenir membre ou conseiller, peut devenir ami du Conseil.

Partie intéressée

- Toute organisation ou tout individu peut s'abonner à la newsletter électronique du Conseil. Il n'y a pas de condition requise pour devenir partie intéressée

Les pages suivantes présentent les engagements requis pour chacun de ces niveaux de participation, ainsi que les bénéfices associés. Pour exprimer votre souhait de participer en tant que membre, adhérent associé, conseiller, ami du conseil, ou partie intéressée, contactez :

info@responsiblejewellery.com

Membre du conseil (= adhérent)

Toute entreprise activement impliquée dans la filière or – diamant – joaillerie est susceptible de devenir membre du Conseil.

Engagements des membres

- Conduire leurs affaires en accord avec les Principes, et mettre en oeuvre les Principes au travers de la méthode définie (en cours d'élaboration).
- Chercher à progresser de manière continue en matière de pratiques responsables, et mettre en oeuvre des mesures appropriées à cet effet.
- Promouvoir les pratiques d'entreprise responsables au sein de la filière joaillière or et diamant.
- Soumettre au Conseil un rapport annuel documentant leur avancement sur les engagements ci-dessus

Rôle des membres

Les membres auront l'opportunité de se faire élire au Board et instances de direction du Conseil.

Bénéfices pour les membres

Les bénéfices suivants s'appliquent de manière variable au différentes étapes de la filière joaillerie :

Bénéfices pour les membres

- Une initiative unique, de la mine au point de vente, promouvant la convergence et la simplification des standards, ainsi que la maîtrise des audits multiples. Le système défini prévoira un rapport de vérification externe unique crédible pour l'ensemble des parties prenantes.
- Un levier pour développer des solutions concrètes en consultation avec l'industrie, la société civile, et les pouvoirs publics.
- Un moyen de soutenir votre marque et votre réputation.
- Un forum clé pour discuter et interagir avec vos pairs de l'industrie joaillière et une plateforme pour vous aider à communiquer et dialoguer avec les media, vos fournisseurs, les ONG, et d'autres interlocuteurs.
- L'accès à l'information sur les préoccupations émergentes en matière de responsabilité d'entreprise dans le secteur.
- L'utilisation du logo du Conseil et de sa propriété intellectuelle (dont les outils de mise en oeuvre et d'évaluation), permettant de démontrer :
 - l'intégrité de vos produits
 - la proactivité de votre entreprise en ce qui concerne les pratiques d'entreprise responsables
 - l'engagement de votre entreprise à mettre en oeuvre les standards définis de manière solide et crédible.
- Un moyen de conserver durablement un accès au marché et de donner confiance à vos partenaires (ou clients) sur vos pratiques dans un marché où l'éthique devient un critère d'achat.
- Un moyen de relier vos activités en matière de ressources naturelles et les clients finaux.
- Un dispositif pour aider vos entités locales et sous-traitants à devenir progressivement capables de répondre à des exigences croissantes en matière éthique, sociale et environnementale.
- Un appui pour assumer vos responsabilités en matière de lois et règlements sur le blanchiment d'argent.
- Un moyen d'améliorer le profil de risque de vos clients au sein de la filière, tant sur le plan financier que sur celui de la réputation.

Adhérent associé

Toute organisation professionnelle activement impliquée dans la filière or – diamant – joaillerie est éligible pour devenir adhérent associé du Conseil.

Engagements des adhérents associés

- Promouvoir l'adhésion des entités de plus petite taille au Conseil.
- Informer et former leurs membres sur les enjeux et risques au sein de la filière, et sur comment appliquer les dispositifs de mise en oeuvre du Conseil au sein de leurs activités.
- Soutenir le Conseil dans sa démarche de consultation élargie.
- Soumettre au Conseil un rapport annuel documentant leur avancement sur les engagements ci-dessus

Rôle des adhérents associés

Les adhérents associés jouent un rôle important dans le fait d'étendre la démarche vers leurs propres bases d'adhérents. Ce rôle inclura celui d'informer et de former leurs adhérents sur les problématiques éthiques, sociales et environnementales que rencontre la filière joaillière or et diamant, ainsi que celui de communiquer les messages et dispositions du Conseil.

Les membres auront l'opportunité de se faire élire au Board et instances de direction du Conseil. S'il est requis des adhérents associés qu'ils soutiennent la mission du Conseil, ils ne seront pas tenus de mettre en oeuvre les dispositions prévues au sein de leur propre organisation .

Bénéfices pour les adhérents associés

- L'accès à des outils permettant d'informer et de former vos propres membres
- La capacité à démontrer à vos membres votre rôle moteur dans les problématiques de confiance des consommateurs
- Un moyen de soutenir votre réputation en matière de problématiques de responsabilité d'entreprise, et de soutenir les intérêts et la réputation de vos propres membres.
- L'accès à l'information sur les préoccupations émergentes en matière de responsabilité d'entreprise dans le secteur.
- Un levier pour développer des solutions concrètes en consultation avec l'industrie, la société civile, et les pouvoirs publics.
- Une plateforme pour vous aider à communiquer et dialoguer avec les media, les fournisseurs, les ONG, et d'autres interlocuteurs.

Nota : Le statut d'adhérent associé d'une organisation professionnelle ne confère pas le statut de membre du Conseil à ses propres adhérents. L'appartenance à une organisation professionnelle qui est adhérent associé du Conseil de donne pas accès à l'utilisation du logo du Conseil.

Conseiller

Toute partie prenante représentant la société civile ou des pouvoirs publics peut être candidat pour l'élection au Panel conseiller des parties prenantes, qui conseillera le Board du Conseil.

Engagements des conseillers

- Jouer un rôle constructif vis-à-vis du Conseil dans la réalisation de ses missions.
- Travailler avec le Conseil pour une meilleure compréhension des problématiques associées à la promotion de pratiques responsables en matière éthique, sociale et environnementale au sein de la filière joaillière or et diamant, et pour l'aider à construire des solutions concrètes face aux défis rencontrés.
- Faire preuve d'une réelle volonté de dialogue ouvert et constructif avec la filière joaillière

Rôle des conseillers

- Les conseillers participeront à un panel de parties prenantes qui se réunira régulièrement. Le Président du panel conseillera directement le Board du Conseil. Le panel sera constitué par invitation au cours du processus de consultation de 2005, mais par la suite organisera sa propre représentation

Bénéfices pour les conseillers

- Une opportunité unique de dialogue sur les problématiques-clés, au sein d'un processus de critique constructive, allié à la capacité de conseiller directement et de façon systématique le Board du Conseil.
- Une voie d'accès à la filière joaillière et aux autres organisations parties prenantes, constituant une plateforme pour l'élaboration de nouvelles solutions aux problématiques rencontrées et pour de nouvelles pistes de recherche.

Ami du Conseil

Toute partie prenante représentant l'industrie joaillière, la société civile ou des pouvoirs publics, et qui souhaite manifester son soutien au Conseil, aux Principes et objectifs poursuivis, sans devenir membre ou conseiller, peut devenir ami du Conseil.

Friend commitments

- Fournir un soutien actif sur les Principes et objectifs du Conseil à travers :
 - Des contributions financières ;
 - Des contributions en nature ;
 - La prise de parole publique ; et/ou
 - Le soutien à des projets du Conseil

Le rôle des amis du Conseil

Les amis du Conseil ne jouent pas de rôle direct dans la gouvernance du Conseil. Leur contribution est variable dans sa nature et son étendue.

Bénéfices pour les amis du Conseil

- Un moyen d'exprimer publiquement votre soutien aux Principes et objectifs du Conseil.
- Le Conseil étudiera toutes les demandes émanant :
 - D'entreprises activement impliquées dans la filière or – diamant – joaillerie
 - De représentants de parties prenantes au sein de la société civile et des pouvoirs publics
 - De personnes physiques
- S'ils le souhaitent, les amis du Conseil pourront voir afficher leur nom sur une liste publiée sur le site web du Conseil.

Questions - réponses

Comment le projet de Principes a-t-il été élaboré ?

Le projet de Principes a été rédigé à partir d'éléments recueillis au sein d'un ensemble de standards internationalement reconnus, dont, par exemple, les conventions de l'OIT et le Kimberley Process Certification Scheme, ainsi qu'à partir de bonnes pratiques identifiées dans la filière.

Qu'est-ce qui rend cette initiative différente des autres ?

Le Conseil pour les pratiques responsables en joaillerie réunit des entreprises de différentes parties de la filière or – diamant – joaillerie, dont la communauté financière. Le dispositif de mise en oeuvre définitif définira un standard cible commun que toutes les entreprises de la filière pourront chercher à atteindre, afin de permettre la mise en oeuvre de pratiques responsables de la mine au point de vente. Le dispositif de mise en oeuvre couvrira tous les aspects clés des pratiques responsables, incluant l'éthique d'entreprise, les droits de l'homme et du travail, la performance environnementale, et l'implication des communautés.

De ce fait, cette initiative est unique par la conjonction de son champ de problématiques et de son champ d'application dans la filière.

Pourquoi le champ est-il limité à l'or et aux diamants ?

Le Conseil est d'ores et déjà conscient du champ et de l'échelle des sujets auxquels fait face la filière joaillière or et diamant, incluant – sans être limitatif – les diamants de la guerre,

les problématiques minières, l'intégrité des affaires, les pratiques sociales et les standards environnementaux. Les membres actuels considèrent que le segment de la joaillerie or et diamant constitue une première priorité appropriée pour la mise en oeuvre d'activités visant à améliorer les pratiques au sein de la filière, d'autant que de réels défis y ont déjà été identifiés.

Comment le dispositif de mise en oeuvre s'articulera-t-il avec les standards et initiatives existants ?

Il est envisagé que le dispositif d'évaluation prenne en compte certaines initiatives internationalement reconnues, telles que le Kimberley Process Certification Scheme et les standards ISO, comme étant des signes tangibles de performance dans des domaines spécifiques des Principes. Le dispositif de mise en oeuvre fera référence aux conditions requises par d'autres initiatives. Ainsi construira-t-il sur d'autres standards pour renforcer leur mise en oeuvre. Le dispositif défini sera soumis à consultation.

Comment le Conseil sera-t-il dirigé ?

Il est envisagé que le Conseil soit dirigé par un Board tournant, élu parmi les membres, qui soit structuré afin d'être représentatif de la filière, et qui soit conseillé par un ensemble d'instances de management et un panel de parties prenantes. Le Board est actuellement en train de recruter un Directeur Général, de former un cabinet, et de rechercher des locaux. Tous les membres du Conseil auront l'opportunité de se faire élire au Board.

Questions – réponses (suite)

Comment le Conseil assurera-t-il la transparence de ses activités ?

A minima, le Conseil fournira un rapport annuel public sur ses activités et la situation de ses membres.

Comment le Conseil s'assurera-t-il qu'il maîtrise l'ensemble des problématiques ?

Le Conseil constituera son panel conseiller dans un souci de représentation des parties prenantes, incluant des ONG avec une expérience terrain concrète. Le panel rapportera au Board. Le Conseil commanditera également des recherches et engagera les contacts nécessaires pour rester à jour vis-à-vis des problématiques émergentes et d'être en situation de les aborder pour le compte de la filière.

Pourquoi les parties prenantes n'ont-elles pas été associées pour l'instant ?

Les membres actuels ont d'abord souhaité se réunir pour définir la mission du Conseil et ses objectifs d'ensemble. Les parties prenantes auront un rôle majeur dans le fait de conseiller le Board sur les problématiques clés, d'aider à finaliser le projet de Principes, et à terme, d'aider à définir les standards appropriés pour les pratiques responsables en joaillerie.

Le Conseil va-t-il imposer des standards occidentaux à des économies émergentes / en voie de développement ?

Les Principes et le dispositif de mise en oeuvre prendront comme fondement la conformité aux législations nationales en vigueur ainsi que des standards internationalement reconnus. Cette

initiative ne cherche pas à imposer des standards occidentaux, mais à soutenir une démarche de progrès continue au sein de la filière, en accord avec des standards reconnus par des gouvernements de tous pays, développés et en voie de développement.

Sera-t-il trop difficile pour les petites entreprises de se conformer aux Principes ?

L'application des Principes prendra en compte la diversité des entreprises de la filière, au travers d'un dispositif de mise en oeuvre qui reste à finaliser. Les membres pourront convenir avec leurs vérificateurs indépendants des zones du dispositif qui ne s'appliquent pas à leur organisation, en accord avec les lignes directrices définies par le Conseil. Au démarrage, le Conseil définira un niveau de conformité atteignable, avec l'obligation de démontrer des progrès continus. De ce fait, les Principes devraient également être accessibles aux petites entreprises. Le Conseil consultera des entreprises de taille restreinte afin d'avoir leur retour sur le projet de Principes et le dispositif de mise en oeuvre.

Comment le Conseil assurera-t-il qu'il ne contrevient pas aux principes de la libre concurrence ?

Le Conseil prend très au sérieux l'ensemble de ses obligations légales, y compris celles définies au titre de la concurrence. Le Conseil prend l'ensemble des mesures nécessaires afin d'assurer que ses activités sont en conformité avec toutes les dispositions existantes en la matière.

Par ailleurs, le Conseil a rédigé et adopté une déclaration de politique anti-trust qui vise

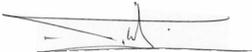
Questions – réponses *(suite)*

à assurer la bonne information du Conseil et de ses membres en matière de concurrence, et à respecter les règles associées à tout moment.

Combien l'adhésion coûtera-t-elle ?

Le Conseil n'a pas encore défini le cadre financier des conditions d'adhésion. Le Conseil est une organisation à but non lucratif, et à ce titre, les frais d'adhésion seront définis pour couvrir les coûts. Les entreprises souhaitant adhérer en 2005 devront s'acquitter d'un montant de £ 20 000, qui sera déductible de toute cotisation d'adhésion à venir sur l'année. Les coûts relatifs à l'auto-évaluation et à la vérification externe dépendront de la nature des activités, du profil de risque de l'entreprise, et du dispositif de mise en oeuvre qui reste à finaliser, et qui donnera lieu à une phase de consultation.

Les membres fondateurs

| | | | | |
|---|--|----------------------|--|---|
|  | Int. Diamond and Jewellery Group ABN-AMRO | Loet Kniphorst | Global Head |  |
|  | BHP Billiton | Marcus Randolph | President, Diamonds & Speciality Products |  |
|  | Cartier | Bernard Fornas | President & CEO |  |
|  | CIBJO – The World Jewellery Confederation | Dr Gaetano Cavalieri | President |  |
|  | Diamond Trading Company | Stephen Lussier | Worldwide Marketing Director |  |
|  | Diarough N.V. | Nishit Parikh | Director |  |
|  | Jewelers of America | Matthew Runci | President and CEO |  |
|  | Newmont Mining Corporation | David A Baker | Vice President, Environmental Affairs and Sustainable Development Chief Executive, Diamonds |  |
|  | Rio Tinto plc | Keith Johnson | |  |
|  | Rosy Blue N.V. | Dilip Mehta | CEO |  |
|  | Signet Group plc. | Terry Burman | CEO |  |
|  | The National Association of Goldsmiths | Michael Hoare | Chief Executive |  |
|  | Tiffany & Co. | Michael Kowalski | CEO |  |
|  | Zale Corporation | Mary Forte | CEO |  |